



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 09 juillet 2026



Délibération n° 2026/43

OBJET : Approbation de l'avenant n°4 à la convention de maîtrise foncière avec la commune des Herbiers et la Communauté de communes du Pays des Herbiers - RU-Cour de la Mission

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de restructurer deux secteurs urbains approuvée par le Conseil d'Administration du 21 février 2019,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 02 juin 2022,

Vu l'avenant n°2 approuvé par le Conseil d'Administration du 29 mai 2024,

Vu l'avenant n°3 approuvé par le Conseil d'Administration du 13 mars 2025,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** l'avenant n°4 à la convention de maîtrise foncière entre la commune des Herbiers, la Communauté de communes du Pays des Herbiers et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la restructuration de deux secteurs urbains – secteur Cour de la Mission et Rue Nationale,
- **MANDATE** le Directeur Général à procéder, en tant que de besoin, à la mise au point technique de cet avenant,

La Présidente du Conseil d'administration

Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 09 juillet 2026

Le Préfet de la Vendée
Pour le préfet,
le secrétaire général de la Préfecture
de la Vendée

Nicolas REGNY